



Datum: 12.06.2024

Autor: -

Fronde contre la violence

Dan Steiner

Berne

Grand Conseil Un point d'une motion de l'agrarienne de Cerlier Nadja Günthör, accepté, exige que le **Canton** dénombre les actes de violence envers le corps enseignant.

Les débats ont été vifs, mais jamais violents. Finalement, les partis ont fait la paix en s'accordant sur un point: ils se sont battus pour ne pas laisser la Direction **cantonale** de l'instruction publique et de la culture (**INC**) s'en tirer sans rendre de comptes. Dans sa réponse à la motion déposée par l'agrarienne de Cerlier (Erlach) Nadja Günthör, l'**INC** notait en effet n'avoir «pas connaissance du nombre de membres du corps enseignant et des directions d'école qui ont été victimes d'agressions de toute forme».

Eh bien, à l'unanimité, les membres du **Grand Conseil** ont décidé de la contraindre à récolter ces informations dans les établissements de la scolarité obligatoire. A une majorité de deux tiers, le Législatif **canton** a dans la foulée refusé de classer l'affaire, comme le de-

mandait le **Gouvernement**. «De nombreux signaux indiquent que la violence a pris une ampleur inquiétante», a martelé l'UDC neuvevilloise Anne-Caroline Graber. «Sans mesures supplémentaires, il existe en effet un risque que cette intervention soit traitée avec légèreté. Il faudrait davantage de chiffres, mais pas «des statistiques pour des statistiques». Ceux-là devraient être complétés par une étude anonymisée, pour aboutir à une vision réaliste et complète», s'est encore fendue celle qui a cosigné cette motion, en compagnie notamment de la Verte tramelote Moussia de Wattenville ou du socialiste biennois Karim Saïd.

Etude accablante sortie en 2023

D'aucun se souviennent peut-être du détonateur de cette in-

tervention: en 2023, l'association faïtière des enseignantes et des enseignants consignait dans une étude l'explosion des insultes, menaces et actes de violence psychologique et physique à l'encontre du corps enseignants. Selon ce sondage, effectué en Suisse alémanique, deux tiers des profs interrogés affirmaient avoir été exposés à du harcèlement, des injures ou de la violence physique au cours des cinq années précédentes. Soit environ 65'000 enseignantes et enseignants sur les 100'000 que compte la partie germanophone du pays. Les 36% des cas émanaient de parents, 34% d'élèves de la classe, 15% de collègues et 11% des directions d'écoles.

Devant ce constat, les motionnaires avaient proposé de renforcer la législation **bernoise** sur l'école obligatoire. En

créant des bases sur ce thème pour améliorer les mesures de protection du corps enseignant et des directions; en indiquant à quelle fréquence l'article de loi existant portant sur la discipline avait été appliqué depuis 2020; en chiffrant, on l'a dit, le nombre d'agressions; en faisant en sorte que les Hautes écoles pédagogiques intègrent la prévention dans les formations des enseignantes et enseignants et des directions; ainsi qu'en s'engageant pour un réexamen régulier de la lutte contre toute forme de violence. «Il y a de moins en moins de respect vis-à-vis des professeurs, notamment de la part des parents. Cela engendre davantage de pression, de stress, de burn-out», s'est offusquée Nadja Günthör. «Les récidivistes doivent être appréhendés.»

Tous comptes faits, seul un dénombrement des actes brutaux devra être entrepris, le premier point ayant été retiré, les autres acceptés mais classés. Des discussions aboutira peut-être une autre avancée. «Cela nous étonne que le **Canton** ne tienne aucune comptabilité à ce sujet. Il suffirait à ce titre d'un outil à bas seuil, un outil simple, de signalement anonyme des événements violents», ont relevé Les Verts. «On permettrait ensuite aux personnes qui le souhaitent d'avoir un soutien. Cet outil pourrait aussi être introduit dans les soins, la police, etc.» Une idée que le **Gouvernement** a dit considérer.



Selon une étude sortie en 2023, deux tiers du corps enseignant alémanique ont révélé avoir été victimes d'actes de violence durant les cinq années précédentes.

Pexels/Tara Winstead

Le **Grand Conseil** a aussi décidé...

... de débloquer une enveloppe pour soigner certains hôpitaux

Il a accepté de permettre au **Gouvernement** d'accorder des prêts et des cautionnements grâce à un crédit-cadre de 100 millions de francs pour assurer la solvabilité des hôpitaux. But: garantir la couverture en soins. L'octroi de ce crédit-cadre est toutefois soumis à certaines conditions. Aujourd'hui, aucune loi ne régit en effet le soutien fourni par le **Canton** aux établissements hospitaliers répertoriés ayant des

problèmes de liquidités. *ats-dsh*

... de dématérialiser l'aide financière aux requérants

Le **Canton** pourrait introduire un système de versement aux requérants d'asile au moyen d'une carte de paiement plutôt que sous forme liquide. Au nom des motionnaires, le **député** UDC d'Orvin Mathias Müller a expliqué que l'argent des requérants servait parfois les réseaux de passeurs et des organisations politiques ou religieuses. Pour lui, cet argent est parfois détourné de son objectif initial pour être transféré à l'étranger. *ats-dsh*

... d'élire Timothy Aubry-Geiser comme juge francophone

Après le départ de la juge Maryvonne Pic Jeandupeux, le **Grand Conseil** a récemment élu Me Timothy Aubry-Geiser (UDC) pour la remplacer. A 80%, ce poste de juge francophone au Tribunal régional **Jura bernois-Seeland** est ainsi attribué jusqu'à fin 2028. Le juge biennois, greffier de juin 2022 à juin 2024 et qui assure déjà l'intérim jusqu'en octobre, a récolté 151 voix favorables sur 155 enveloppes distribuées. *dsh*